



Saison 2009 /2010

ATTENTION
CERTIFICATS MEDICAUX.

OBLIGATION DE PASSER
DES CERTIFICATS MEDICAUX SPECIFIQUES

***Prendre un exemplaire de certificat médical délivré par la
fédération F.F.E.S.S.M.***

ADULTE (+ de 16 ans)

Médecin du sport de votre choix. *Cela doit être noté sur le certificat médical.*

Médecin spécialiste de la plongée de votre choix

Médecin Fédéral de la plongée F.F.E.S.S.M.

Liens des médecins fédéraux du département Seine et marne :

➔ <http://www.ffessm-cif.fr/med/framemed.html>

ENFANT (Moins de 16 ans)

Médecin spécialiste de la plongée de votre choix

Médecin Fédéral de la plongée F.F.E.S.S.M.

Liens des médecins fédéraux du département Seine et marne :

➔ <http://www.ffessm-cif.fr/med/framemed.html>

ENFANT (Moins de 14 ans)

Médecin Fédéral de la plongée F.F.E.S.S.M.

Liens des médecins fédéraux du département Seine et marne :

➔ <http://www.ffessm-cif.fr/med/framemed.html>

Si le médecin que vous aller voir, n'a pas d'équipement pour une Audiolympantométrie.

Obligation d'aller voir un **Médecin spécialiste En O.R.L.**

ATTENTION

***Si vous ne respectez pas ces obligations, vous êtes de facto rayés des
listes de membre du club de plongée.***

Règlement fédéral F.F.E.S.S.M

Et

Règlement intérieur du club la P.A.L.M.